

estuaire

PROTOCOLE DE PUBLICATION

Le contrat que vous signerez avec *Estuaire* si vos textes sont retenus consistera en une licence exclusive de deux ans (à compter de la date de signature).

Les textes soumis à *Estuaire* doivent être des inédits. En raison notamment du délai d'exclusivité, il est préférable que vous évitiez toute ponction à un livre en cours d'écriture. Cette exclusivité que vous accordez à *Estuaire* pour vos textes permet à la revue de s'inscrire dans la durée. Bien que nous n'ayons jamais bloqué un processus d'édition impliquant des textes pour lesquels nous détenions une licence d'exclusivité, nous vous demandons de garder en tête qu'il s'agit pour nous d'une façon de faire reconnaître notre travail.

Une fois votre suite retenue, un processus éditorial s'enclenchera : un travail d'édition sur vos textes sera fait par le comité de rédaction (changements demandés, corrections de votre part). Une fois la version définitive de votre texte acceptée par le comité de rédaction, une correction linguistique sera effectuée (changements demandés, corrections de votre part).

Tous les textes doivent être reçus en format lisible dans Word, Times 12 points, interligne simple et comporter un saut de page entre les poèmes. Votre suite doit être titrée (ou porter la mention *sans titre*) et doit être suivie d'une notice biobibliographique n'excédant pas 50 mots.

Le cachet qu'offre *Estuaire* est modulé selon un tarif fixé à 35,00 \$ par page. Cela sera bonifié d'un abonnement d'un an à la revue, abonnement d'une valeur de 50,00 \$, taxes incluses. Cet abonnement débutera avec le numéro suivant celui auquel vous aurez participé. De celui-ci, il vous sera accordé deux exemplaires. Vous pourrez vous prévaloir d'exemplaires supplémentaires, qui vous seront facturés avec une réduction de 40 % du prix de détail.

Merci de votre collaboration,

La direction générale (Margot Cittone) & le comité de rédaction (Marilou Craft & Stéphanie Roussel)